

Marché de l'amélioration de l'habitat

Le Point sur... N° 7

La maîtrise de l'énergie dans l'habitat existant en France.

... à partir de l'étude menée par Sylviane Videau
et Bérénice Le Fur

Un marché à développer sans attendre

Le secteur résidentiel est le premier consommateur d'énergie devant l'industrie, les transports, le tertiaire et l'agriculture. Réduire les consommations énergétiques des logements permettrait de diminuer notablement la dépendance énergétique de la France, de participer à la lutte contre le changement climatique et de restreindre le poids financier des charges des ménages.

Les mesures prises jusqu'à présent pour la maîtrise de l'énergie dans l'habitat concernent principalement les logements neufs, beaucoup moins nombreux que les logements anciens (environ 1% du parc construit chaque année).

Sur le marché de l'amélioration de l'habitat, les équipements et les techniques pour maîtriser les consommations d'énergie sont de plus en plus efficaces, mais le volume de travaux de chauffage et d'isolation reste limité.

Enfin, si la France peut se prévaloir d'une première place dans la production des énergies renouvelables en Europe, c'est avant tout pour sa production hydraulique d'électricité et pour sa consommation de bois. Mais le démarrage des autres énergies renouvelables (solaire et éolien notamment) est récent.

Le marché de la maîtrise de l'énergie dans l'habitat existant en France représente un réel potentiel de développement pour tous les acteurs de la filière (producteurs d'énergie, fabricants d'équipements et de matériaux, professionnels du bâtiment), mais il faut compter avec les freins habituels du marché de l'amélioration de l'habitat (un besoin de rénover timidement ressenti par les propriétaires et dominé par une logique de réparation, un certain découragement par rapport à une démarche de travaux jugée compliquée,...). Par ailleurs, les équipements performants et les énergies renouvelables sont mal connus du grand public, ils entraînent des dépenses supérieures à celles des travaux traditionnels et les poseurs des matériels les plus innovants sont peu nombreux. Le soutien des Pouvoirs publics pour l'utilisation de ces nouvelles énergies et techniques se met en place et prendra réellement son sens dans la durée.

Méthode

Cette étude documentaire constitue une base de réflexion pour le développement du marché des travaux de maîtrise de l'énergie dans l'habitat existant, par les acteurs de la filière.

Elle intègre, analyse et synthétise un grand nombre de données disponibles (Observatoire de l'énergie, « Chiffres clés du bâtiment » - ADEME, Programme National de Lutte contre le Changement Climatique (PNLCC), « La maison des Négawatts » - T. Salomon et S. Bédel,...). Les membres du Club de l'Amélioration de l'Habitat, particulièrement mobilisés par le sujet, ont permis d'accéder à certaines informations internes, enrichissant les approches.

Des enjeux économiques, environnementaux et sociaux

La dépendance énergétique de la France ne cesse de s'accroître depuis 1995

Les chocs pétroliers des années 70 ont provoqué, en France, une véritable prise de conscience sur la dépendance énergétique nationale. Les pouvoirs publics ont alors mené des politiques d'économies d'énergie et se sont orientés vers la production d'énergie nucléaire. Mais, dans la seconde moitié des années 80, la baisse des prix du pétrole a entraîné une certaine démobilité.

Alors que l'intensité énergétique (rapport de la consommation d'énergie primaire au produit intérieur brut) avait diminué de 33% sur la période 1973 – 1990, elle est repartie à la hausse à partir de 90. Même si cette évolution s'est inversée depuis 1995 avec de nouvelles augmentations des prix du pétrole, l'indépendance énergétique de la France n'est pas assurée.

Depuis 1995, la production nationale stagne (126 millions de tep en 2000) alors que la consommation ne cesse d'augmenter (258 millions de tep en 2000).

Le secteur résidentiel est en grande partie responsable de cette situation, puisqu'il représente, à lui seul, 30 % de la consommation totale d'énergie, devant tous les autres secteurs.

La France s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre

Au niveau international, la prise de conscience de l'impact de la combustion des énergies fossiles sur l'effet de serre et le réchauffement de la planète a abouti, en 1997, au protocole de Kyoto. Alors que la demande mondiale d'énergie progresse en moyenne de 2% par an, l'objectif pour 2008/2012 est de diminuer de 5,2% les émissions de gaz à effet de serre par rapport à leur niveau de 1990 avec une répartition des efforts entre les états concernés. Pour la France, il s'agit de revenir en 2010 au niveau de 1990.

Pour remplir cet objectif, la France ne peut pas se dispenser d'une action sur les secteurs résidentiel et tertiaire, qui émettent conjointement 24 % du total des gaz à effet de serre.

Les logements anciens sont sur-consommateurs d'énergie

Les différentes réglementations thermiques en France n'ont concerné que les logements neufs. Les logements construits depuis 1974, date de la première réglementation thermique, consomment en moyenne deux fois moins d'énergie que les logements construits avant 1974.

Malgré les mesures d'incitation aux travaux, les charges liées au chauffage sont donc plus lourdes pour les ménages logés dans le parc ancien, ce constat s'aggravant avec le niveau de vétusté des logements.

Des consommations d'énergie plus ou moins maîtrisées

Les consommations de chauffage ont du mal à se stabiliser, celles des autres usages domestiques ne cessent de progresser

Depuis 1973, les actions de maîtrise de l'énergie, notamment la mise en place et les renforcements successifs de la réglementation thermique, ont surtout visé le chauffage et l'isolation, avec pour impact, une diminution moyenne d'un tiers des consommations par logement. Dans le même temps, l'augmentation du parc et la généralisation du chauffage central ont joué dans l'autre sens. Les consommations totales d'énergie pour le chauffage n'ont pas diminué, mais se sont stabilisées. Les sources d'énergie concernées sont le gaz (naturel et GPL) (38% des résidences principales), puis l'électricité (29 %) et le fioul (21 %).

Les autres usages de l'énergie se sont quant à eux fortement développés. On consomme aujourd'hui deux fois plus d'énergie dans le résidentiel pour la production d'eau chaude et la cuisson qu'en 1973, et les usages spécifiques de l'électricité ont été multipliés par 3,5.

Le chauffage reste cependant l'usage prédominant, avec 57 % des consommations totales d'énergie du secteur résidentiel en 1999.

Les consommations d'électricité augmentent encore plus que celles de gaz naturel

Les consommations d'électricité couvraient 46 % des besoins en 1999 contre 33 % en 1982. Cette évolution est due à la progression des usages spécifiques de l'électricité et au développement du chauffage électrique, notamment dans l'habitat existant. Le gaz naturel représentait, en 1999, 21 % des usages contre 16 % en 1982, une augmentation expliquée par des changements d'énergie de chauffage. La progression de ces deux sources d'énergie s'est faite pour partie au détriment du fioul.

Il est possible de faire au moins 10 % d'économies d'énergie sur 30 ans

Selon les estimations réalisées dans le cadre du PNLCC¹, les mesures existantes au 31/12/1999 dans le résidentiel (réglementation thermique de 2000, incitation aux travaux de maîtrise de l'énergie...) devaient permettre d'économiser 6,8 Mtep entre 1990 et 2010. Des mesures supplémentaires (mise en place d'une écotaxe, trois renforcements programmés des réglementations d'ici 2020, développement du bois énergie...) devaient porter ce résultat à 8,8 Mtep, et permettre des économies supplémentaires de l'ordre de 7 Mtep de 2010 à 2020. **Pour atteindre ces objectifs, des solutions techniques existent. Reste à faire évoluer le comportement des ménages en tant que consommateurs d'équipements, de travaux et d'énergie.**

L'usage d'équipements performants pour maîtriser la demande en électricité

En remplaçant tous les équipements électriques (électroménagers et audiovisuels) conventionnels d'un logement par des équipements plus performants, il serait possible de diminuer de 45 % sa consommation d'électricité spécifique. L'étiquette « Energie », introduite en France en 1995, informe les consommateurs sur la performance énergétique de certains équipements. Elle a permis de faire glisser les ventes de 1994 à 1997 vers les appareils de classes C, B (économes) et dans une moindre mesure A (très économes) au détriment des classes de performance médiocre. Du côté de l'éclairage, les lampes fluo compactes (dites « basse consommation ») consomment 4 à 5 fois moins d'énergie que les lampes à incandescence traditionnelles. Leur surcoût à l'achat est annulé en moins d'un an, un argument qui convainc de plus en plus de ménages.

Un marché de travaux de maîtrise de l'énergie important et loin d'être épuisé

Un marché estimé à 6 milliards d'euros

Les études « Mesurer et comprendre les marchés de l'amélioration de l'Habitat », conduites par le Club de l'amélioration de l'habitat et fondées sur des enquêtes réalisées par l'INSEE successivement en 1992, 1996, et 2001, auprès d'échantillons de 40.000 ménages fournissent des photographies du marché de suffisamment bonne qualité pour tenter de cerner le marché des travaux de maîtrise de l'énergie dans l'habitat existant. Ces études permettent notamment de chiffrer des postes de travaux, comme l'isolation thermique intérieure, le remplacement des menuiseries extérieures, les travaux de chauffage central et de chauffage électrique et de repérer les principales motivations de travaux, dont la volonté de réaliser des économies d'énergie.

Les estimations des experts du Club de l'Amélioration de l'Habitat convergent autour d'une valeur de 6 milliards d'euros TTC.

¹ PNLCC : Programme National de Lutte contre le Changement Climatique

Les français se trompent en pensant que leur logement est bien isolé...

80 % des français se déclarent bien isolés alors qu'ils n'ont dans la plupart des cas traité que certaines voies de déperdition de chaleur. Encore un tiers des logements n'est équipé que de simple vitrage et le Vitrage à Isolation Renforcée (VIR), deux fois plus performant que le double vitrage, ne représente que 17 % du marché.

Il reste un parc important de chaudières anciennes au rendement médiocre

Sur un parc de chaudières de 10,3 millions en 2000, 40% avaient plus de 20 ans. D'après une estimation de l'ADEME, le remplacement de ces chaudières permettrait d'économiser 5,5 % de la consommation d'énergie de chauffage de tout le résidentiel.

Sur le marché du renouvellement des chaudières, les plus économes en énergie (chaudières basse température et à condensation) sont encore minoritaires et très en retrait par rapport à d'autres pays européens.

Les autres voies d'amélioration à fort potentiel sont nombreuses

Alors que l'entretien d'une chaudière devrait améliorer son rendement de 8 à 9 points, à peine 50 % des chaudières individuelles font l'objet d'un contrat d'entretien. L'installation d'équipements, comme les systèmes de régulation et les horloges de programmation, permet des économies substantielles pour les ménages, de l'ordre de 10 à 15 % de leurs charges de chauffage. La pose de chauffe-eau et ballons performants, l'isolation des conduites, la mise en place de mitigeurs ou de robinets thermostatiques sont autant de moyens pour réduire les dépenses de production d'eau chaude.

Des énergies renouvelables de proximité à promouvoir

Un démarrage récent en France

Si la France détient la première place en Europe en tant que pays producteur et consommateur d'énergies renouvelables, c'est grâce à l'utilisation de ses ressources forestières et hydrauliques. Mais, pour le solaire (thermique et photovoltaïque), l'éolien et les pompes à chaleur, la France accuse un certain retard par rapport à d'autres pays européens, pourtant moins favorisés sur le plan de l'ensoleillement et du vent.

L'augmentation récente des prix de rachat des KWh injectés sur le réseau, la mise en place de programmes de soutien (Plan Soleil, Bois Energie 2000/2006, Eole 2005) et le redémarrage des pompes à chaleur sont autant de signes encourageants pour le développement des énergies renouvelables de proximité.

Des filières professionnelles émergentes

L'accès aux produits, l'information sur la qualité des équipements et la formation des installateurs sont des conditions nécessaires au développement des énergies renouvelables. Progressivement, les filières s'organisent, parfois sous l'impulsion des pouvoirs publics. L'ADEME a signé avec les principaux constructeurs, la charte «Flamme verte» garantissant la performance des équipements de chauffage au bois, et la charte Qualisol, avec les installateurs de chauffe-eau solaires.

Le développement des énergies renouvelables est affaire de long terme et demandera un soutien durable des pouvoirs publics.